

CETTE FATALE UNION

La collection « Mémoire des Amériques »
est dirigée par David Ledoyen

© Lux Éditeur, 2003
Ouvrage publié avec le concours du Conseil des arts du Canada,
du programme de crédit d'impôt pour l'édition du gouvernement
du Québec et de la SODEC.

Dépôt légal 4^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89596-009-7

www.luxediteur.com

Louis-Joseph Papineau

CETTE FATALE UNION
adresses, discours et manifestes

1847-1848

Introduction et notes de Georges Aubin



On trouvera les notes en page 197 de l'ouvrage, numérotées en chiffres arabes.

INTRODUCTION

Ils ont rapetissé leur politique à la considération égoïste d'être ou de n'être pas au pouvoir.

PAPINEAU À O'CALLAGHAN, 27 MARS 1848

Les libéraux du Haut-Canada avec qui ceux du Bas-Canada doivent agir de concert, réduits au désespoir par les injustices de la faction tory, du Family Compact, se sont trompés, ont demandé l'intervention du Parlement anglais en faveur de cette fatale Union.

PAPINEAU, PREMIER MANIFESTE,
20 DÉCEMBRE 1847

En exil à Paris à la suite de l'échec des soulèvements de 1837-1838, Louis-Joseph Papineau s'était pourtant juré de ne jamais remettre les pieds dans l'autre de Cacus (l'Assemblée législative), mais il avait reçu lettres sur lettres qui toutes l'invitaient à se représenter, prétextant que le peuple regrettait son absence, que l'Assemblée avait absolument besoin d'un homme comme lui. Déjà en 1842, au moment où on parle d'amnistie pour les exilés, son frère Denis-Benjamin Papineau, député du comté d'Ottawa, lui avait écrit de Kingston : « Tes amis désirent de te revoir, les uns par pure amitié, les autres par égoïsme, je pense, puisqu'ils voudraient te replonger dans ce gouffre des affaires politiques. » (27 septembre 1842). Mais Papineau réplique qu'il ne reviendra qu'après une amnistie générale de tous les exilés proclamée publiquement.

Son frère revient à la charge l'année suivante : « Si tu veux rentrer dans la vie publique, dix membres sont prêts à résigner leurs sièges; dix autres sont prêts à t'élire, si ton choix tombe sur aucun d'eux. Tu auras vu par nos papiers, si tu les vois, qu'à Québec on voulait t'élire pour la cité... » (7 octobre 1843). Et l'année suivante, c'est le même refrain : « Quand je t'invite à revenir, outre mes propres sentiments qui me font te presser, je ne suis que l'écho d'un très grand nombre de gens honnêtes, éclairés et amis de notre patrie. » (25 septembre 1844).

Le temps passe. Papineau reste sourd à ces appels. Joseph-Amable Berthelot est venu à Paris, a rencontré Papineau; il revient à Montréal et déclare à La Fontaine que l'ancien patriote n'est plus intéressé par un retour en politique active.

Ce semble bien le cas : il entreprend un voyage en Italie au printemps 1845. Il retourne à Paris, reprend son travail aux archives de la Marine, engage des copistes pour s'approprier le plus grand nombre de textes anciens traitant de l'histoire de la Nouvelle-France, surtout l'époque de la première moitié du XVIII^e siècle... et se décide enfin à revenir. Il entre au Canada en septembre 1845.

Aussitôt il se réfugie dans sa famille, prend ses distances avec la politique, évite de paraître en public et rêve de se construire un manoir à la Petite-Nation.

Le Canada qu'il retrouve a changé considérablement. L'Acte d'Union, voté à Londres, est en vigueur depuis 1841. Divers ministères se sont succédé, menant une politique à la petite semaine sans grands éclats. Quatre gouverneurs ont tenu les rênes de cette machine inefficace et lourde. Un cinquième vient d'arriver, lord Elgin. La Fontaine, qui s'était imposé au temps de Bagot, avait réussi une ébauche de gouvernement responsable, vite rabroué par les Stanley et Russell de Londres. Ensuite, sous la gouverne de Charles T. Metcalfe, tous les ministres avaient démissionné, plongeant le gouvernement dans une crise qui avait duré un an. À la suite de palabres interminables, le siège du Parlement avait été déménagé de Kingston à Montréal. Au militaire Cathcart comme administrateur puis gouverneur, avait succédé lord Elgin qui, assermenté au début de 1847 comme gouverneur, avait ouvert une session en juin, vite terminée en juillet; dissolution en décembre et appel aux élections.

Denis-Benjamin Papineau, frère de Louis-Joseph, quitte le ministère Sherwood et la politique.

Louis-Joseph Papineau, « plus républicain que jamais », écrivait Chauveau, se fait prier, se fait supplier de revenir en politique. Deux comtés le sollicitent. Ils ne présenteront même pas de candidats pour lui faire opposition : il risque ainsi d'être proclamé député, sans que les citoyens ne soient appelés aux urnes.

COUPS DE SEMONCE

Le 20 décembre 1847, Papineau adresse un premier manifeste aux électeurs des comtés de Saint-Maurice et de Huntingdon, les deux comtés qui le réclament. Le gouvernement de l'Union, en vigueur au pays, il le rejette parce que fondé sur l'injustice. « L'acte ne nous est pas moins imposé par la coercition. Un aussi flagrant mépris pour les sentiments connus et exprimés des populations est le renversement des premiers principes de toute morale politique; il déclare nuls et dérisoires les mots "droits des colonies", aux jours de leur faiblesse. » (Premier Manifeste, 20 décembre 1847). La représentation n'y est pas proportionnelle à la population, autre injustice flagrante : « Le vote du représentant d'un bourg de 400 âmes n'a pour moi que la centième partie de la valeur morale du vote du représentant d'un comté de 40 000 âmes. La représentation de tous les comtés populeux doit donc être prochainement augmentée, du moins la proposition en être faite. Ce ne peut être que pour des fins d'intrigue et de corruption que l'on conserverait une aussi choquante disproportion dans la représentation. » Le gouvernement de l'Union ne semble pas avoir de plan défini ni de projet, c'est une législation incohérente, coûteuse et inefficace. Aussi « la législation indigeste et précipitée des dernières années est-elle un chaos sans liaison, sans durée, variant d'une session à l'autre à ce degré que si ce mal continue avec celui de la tardive distribution des statuts, le mépris de la loi deviendra général par l'impossibilité de la lire avant qu'elle soit changée. Depuis l'Union, la représentation est diminuée de près de moitié, et les impôts sont plus que redoublés. » (Premier Manifeste).

Les Canadiens reconnaissent l'homme, le vrai Papineau d'avant 1837. S'il devient représentant d'un comté, va-t-il en Chambre tenter de précipiter le pays dans l'anarchie? Le sang risque-t-il d'être à nouveau répandu?

Les électeurs de Saint-Maurice et de Huntingdon insistent, s'arrachent la candidature de Papineau. Mais après ses premiers coups de semonce, Papineau continue à déclarer qu'il ne veut pas retourner siéger. Il n'a fait qu'exposer sa pensée dans son manifeste, sans encore s'engager. Les électeurs persistent et il se décide enfin, par devoir envers sa patrie. Le 31 décembre 1847, il écrit aux électeurs de Huntingdon qu'il a choisi le comté de Saint-Maurice. « Le comté de Saint-Maurice vient de m'imposer l'obligation d'aller en Chambre appuyer du mieux que je le pourrai les droits et les intérêts du Canada. Je me sou mets à sa décision et j'irai en Parlement. »

« RAPPEL » DE L'UNION

L'ouverture de la session a lieu le 25 février 1848. Une majorité de réformistes a été élue; le ministère Sherwood est donc en minorité. La Fontaine manœuvre pour former un ministère avec Baldwin. En mars, la Chambre s'empresse de voter une motion de censure à l'endroit du ministère, ce qui signifie sa chute et, en accord avec le gouverneur, la formation du ministère La Fontaine-Baldwin.

Aussitôt commencée, la session risque de se terminer. Papineau s'élève contre cette décision et s'en prend à la distorsion dans la représentation qu'il faudrait corriger tout de suite : « Il y avait dans la province supérieure [Haut-Canada] six bourgs qui, lors du dernier recensement, n'avaient que 12 000 habitants, qui envoyaient six représentants, pendant que dans la province inférieure [Bas-Canada] deux comtés, de 40 000 habitants chacun, n'en avaient qu'un seul chacun. » (14 mars 1848). Papineau, républicain, demande aussi que le plus grand nombre de citoyens aient droit de vote. « Aussi longtemps que cette égalité politique entre tous les citoyens n'aura pas été établie, la législation continuera à être aussi partielle, inefficace, désagréable, inexécutée dans le Bas-Canada, qu'elle l'a été depuis les ordonnances du

Conseil spécial et depuis l'acte d'Union. » (Avant le 23 mars 1848). Et d'ailleurs, cet Acte d'Union, qu'y a-t-il d'autre à faire que de le « rappeler » ? Depuis 1840, la population s'est en majorité prononcée dans ce sens; en 1848, un certain nombre commence à s'en accommoder, au grand dam de Papineau. Même une réforme électorale bien faite ne le ferait taire que pour un temps. « Cette question de l'Union, je n'en abandonnerai pas la considération, je l'ajourne jusqu'après la réforme électorale, si celle-ci est franche et n'est pas trop retardée. Je l'ajourne, et pourtant cette Union est odieuse à mes compatriotes. Je sais que le pays entier ne la souffre qu'avec indignation, qu'il sent le mal infini qu'elle lui a fait, et calcule le mal plus grand qu'elle lui fera; qu'il sait qu'elle lui a été imposée par les hommes de la même école dans le même but, par les mêmes moyens criminels, qui font d'une autre union la honte de l'Angleterre et le fléau maudit de l'Irlande. » (Avant le 23 mars 1848). Papineau a beau développer et présenter sa pensée de toutes les façons, la session est prorogée le 23 mars 1848 et ne reprendra qu'en janvier 1849.

DISCOURS AU PEUPLE

Entre-temps, il ne reste pas inactif. Le soir du mercredi 5 avril 1848, convoqué à une grande assemblée au Marché Bonsecours à Montréal, assemblée qui a pour but de contrer l'émigration des citoyens d'origine française vers les États-Unis, Papineau prononce son premier grand discours public depuis son retour d'exil. Il en profite pour jouer la corde nationaliste en passant en revue les faits marquants de l'histoire de la Nouvelle-France. Il a toujours voulu se faire historien, et voilà que, devant un auditoire de plus de 9 000 personnes, il exprime un chapitre historique important. Mais, avant de terminer, il ne peut s'empêcher de revenir sur l'Union qu'il condamne derechef, sous les applaudissements de la foule.

L'Union des Canadas, pour lui, n'est plus qu'une « conception mesquine sans viabilité » ; il utilise les expressions colorées de « lucre de la spéculation et des tripotages

d'argent ». Cette réunion des deux provinces, planifiée depuis très longtemps, est une « mesure éphémère, qui constate ou la perversité d'intention de lord Russell, ou le peu de portée de sa prévision, s'il n'a pas senti qu'en commençant lui-même le pillage du Bas-Canada, en donnant l'exemple, le moyen, des motifs et des besoins au Haut-Canada, de continuer ce pillage, il plaçait l'une des sections vis-à-vis de l'autre, dans la même relation où est placée l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande. » (5 avril 1848).

Il ressasse donc encore le même thème du rappel de l'Union qui, s'il est fait par une majorité substantielle de députés, ne pourra qu'être accordé par Londres, croit Papineau. « Des explications calmes sur l'impossibilité de faire harmonieusement fonctionner un système, également avilissant pour les deux sections, qui n'a été imaginé que pour nourrir les dissensions entre elles, conduiraient les parties intéressées à demander le rappel de l'Union qui ne leur a été imposée que par la violence, l'intrigue et la corruption, et à le demander avec une majorité si puissante, dans un Parlement devenu libre et moral, par cette combinaison, que le rappel ne serait pas refusé. Les hommes qui ne savent pas voir cet avenir sont des aveugles; les hommes qui ne le veulent pas sont des tyrans. » (Troisième Manifeste, 19 mai 1848).

UN GOUVERNEMENT « RESPONSABLE » ?

« En 1848, c'est l'apparition du gouvernement responsable », lit-on dans nos meilleurs manuels d'histoire. Voici ce qu'en pense Papineau : « Le gouvernement responsable tel qu'il a fonctionné n'a pas été un mot jeté au hasard, une vaine théorie nullifiée par la pratique et par les explications des lords Russell, Sydenham et Metcalfe; [et] l'acte d'Union accompagné de cette concession a été donné pour que l'influence populaire se fît efficacement respecter par les gouverneurs. Moi, je ne crois à rien de tout cela. » (Premier Manifeste, 20 décembre 1847). Qu'est-ce donc pour lui que le vrai gouvernement responsable? « Que la Chambre sente à chaque instant sa dépendance de l'opinion publique, éclairée par la discussion la plus libre possible; et que les

hommes en pouvoir sentent à chaque instant leur dépendance d'un corps représentatif très indépendant d'eux: voilà le gouvernement responsable dans son essence, non tel qu'on l'a fait jusqu'à présent pour les Canadas. » (Avant le 23 mars 1848). Pour Papineau, les rouages du gouvernement responsable, au Canada, sont un calque de Londres, qui en a imposé le même modèle dans ses colonies et en Irlande. Fiasco et leurre. « Le Haut-Canada a demandé le gouvernement responsable à l'instar de ce qu'il est en Angleterre. Là même, il est une fiction surannée et décrépète. Fût-il là aussi bon, comme en réalité il y est peu efficace, il ne s'ensuivrait pas qu'il pût avoir ici le moindre fonctionnement libre, la moindre analogie avec celui de la métropole. » (31 mai 1848).

Papineau est hanté par l'inégalité des provinces. Voilà une autre raison de rejeter l'Union, car « l'Union des provinces, avec le gouvernement responsable, n'est après tout qu'une société léonine dont tous les profits sont tous pour l'une des parties, la ruine de l'autre associé. Depuis la réunion, notre dette publique est augmentée énormément. » (6 juin 1848).

STAGNATION DE L'ÉCONOMIE

L'absence de réformes a fait perdre au Bas-Canada « pas moins d'un million de piastres. » (6 juin 1848).

« Jusqu'à présent le Canada n'ayant eu qu'un seul marché, les affaires sont tombées entre les mains d'un trop petit nombre d'hommes, qui n'ont pas été forcés par une ardente compétition à être aussi vigilants, actifs, économes que si [la réciprocité] avait existé; des prix de monopoles se sont établis trop hauts pour ce qu'ils vendent, trop faibles pour ce qu'ils achètent: les affaires plus restreintes voulaient qu'ils fissent de plus grands profits pour vivre et soutenir leurs frais d'établissement. » (Avant le 23 mars 1848).

Déjà en Chambre, alors qu'on ne s'était réuni que pendant un mois, Papineau avait rouspété de plus belle. Pourquoi proroger la session quand une question aussi cruciale que la libre navigation du Saint-Laurent n'est pas encore réglée? Pendant que le Canada tergiverse, les États-Unis s'enrichissent. « La Chambre doit demeurer quelque temps

en session pour être consultée sur des questions qui, si elles peuvent être résolues conformément aux vœux et aux intérêts du peuple, tendront plus vite en un jour à l'enrichir, à développer rapidement les ressources du pays, que ne le feront plusieurs années de notre législation. Ce sont celles qui peuvent d'un moment à l'autre nous donner la réciprocité d'un commerce facile avec les États-Unis d'Amérique; l'avantage d'un commerce direct avec toutes les nations du monde; la libre navigation du Saint-Laurent et de nos mers dans l'intérieur; les pavillons de tous les peuples amis flottant sur nos eaux, les consulats de tous les peuples amis établis dans nos villes. Ce sont ces questions vitales qui sont à l'état de délibération dans le Congrès américain, dans le Parlement anglais. » (Avant le 23 mars 1848).

MUSELER CET HOMME

Cet homme, décidément, parle trop. Il faudra le museler. Wolfred Nelson, ami de La Fontaine, est choisi pour cette basse besogne. Comment croire Papineau, un homme qui savait parler alors, mais qui s'est enfui de Saint-Denis en 1837 ? Manœuvre de diversion évidente. Pendant plusieurs mois de 1848, entre deux sessions, dans les journaux, deux camps s'affrontent, celui de Nelson et celui de Papineau. L'un dit blanc, l'autre dit noir. Qui croire ? Lord Elgin écrit alors à son ami Grey à Londres : « The Split between Papineau and La Fontaine becomes daily wider so that for the first time since the Union the French Party is really divided.¹ »

Pendant ce temps, personne ne pensait au rappel de « cette fatale Union », au gouvernement responsable qui n'en était pas un, à l'inégalité de la représentation, à l'ouverture de la navigation libre sur le Saint-Laurent, à la diminution des dépenses du ministère.

Le tout finit par une caricature où l'on vit Papineau à cheval fuir au grand galop vers la frontière américaine, image loufoque agrémentée d'une chanson, sur l'air de

1. Elgin à Grey, 6 juin 1848, dans *La Collection Elgin-Grey 1846-1852*, p. 181.

« Malbrough s'en va-t-en guerre », et intitulée *Péper n'va pas-t-en guerre*. (Annexe II, page 194).

Museler en riant est parfois plus efficace que tous les manifestes et les discours. N'est-ce pas ce que bien des Canadiens ont retenu de Papineau : un homme qui fuit ? Dommage ! Pendant ce temps, les ventrus prospéraient et la racaille était contente.

GEORGES AUBIN

ADRESSE AUX ÉLECTEURS DES COMTÉS
DE SAINT-MAURICE ET DE HUNTINGDON¹
(PREMIER MANIFESTE)

20 DÉCEMBRE 1847

Messieurs du comté de Saint-Maurice,

Il ne peut rien y avoir de plus consolant pour le patriote, après une absence forcée de huit ans, loin du pays de sa naissance, que de s'y voir au jour du retour l'objet d'une bienveillance aussi inaltérable, d'une confiance aussi inaltérée, que celle dont m'honorent mes compatriotes, et dont spontanément vous donnez une preuve aussi éclatante que celle qui résulte de la demande que vous me faites, de la part du comté de Saint-Maurice, de vouloir le représenter dans le prochain Parlement.

Des calamités épouvantables ont inondé le pays ; la minorité victorieuse et vindicative l'a puni mille fois au-delà de ce que permettait la loi ; la dictature téméraire de lord Durham condamna à l'exil et à l'expatriation des accusés non entendus, [ni confrontés avec leurs accusateurs] et il le fit sous des formes et des conditions tellement arbitraires qu'en Angleterre même, où il n'y avait pas un de ses hommes d'État qui fût plus populaire que lui, avant cet inexplicable écart, un cri universel de surprise accueillit ses ordonnances. De plus mauvais jours encore succédèrent à ceux-là. Un seul parti pouvait parler, il calomnia.

La défense la plus modeste [timide] de l'homme le plus innocent le condamnait au bâillon et à la prison. Les persécuteurs furent-ils plus heureux que les victimes ? Qui sur la terre peut lire dans le secret des consciences ?

Tous vos patriotes les plus éminents, morts et vivants, déportés ou présents, furent pendant une longue suite d'années indignement calomniés ; mais le mensonge fit grandir votre confiance en eux et les maux qu'ils ont soufferts vous les ont rendus plus chers. Eh ! que leur importe ce que l'on dira et ce que l'on pensera d'eux dans l'Angleterre, illuminée par les diatribes d'une presse locale pensionnée et passion-

née : leur mission était pour vous, comme elle leur venait de vous. Votre approbation consacre leurs noms, là où ils souhaitent que leur mémoire soit chère et respectée.

De tous ceux que la passion de nos adversaires a déchirés, personne n'a eu meilleure part que moi à leurs furibondes déclamations. Je n'étais ni plus ni moins fautif, ni plus ni moins méritant qu'un grand nombre de mes collègues, mais leur bienveillante indulgence m'ayant longtemps et souvent porté à la charge la plus honorable du pays, la présidence par voie d'élection sur l'élite du pays, j'étais plus que d'autres en évidence aux regards des amis et des ennemis politiques. D'ennemis individuels je n'en eus pas beaucoup, je pense, car volontairement, je ne fis jamais de mal ni ne donnai d'offense à aucun individu comme tel. Mais nulle animosité n'est plus virulente surtout chez les hommes qui ont plus d'estomac que de tête, que celle qui résulte des divergences politiques, et j'avais marché jusqu'aux antipodes de la station où la plupart des tories ont pris racine. J'avais parcouru cette demi-circonférence de notre monde politique en bonne et grande compagnie. À nous tous, les insultes et les violences n'ont pas été épargnées. Mais la récompense est plus grande encore que ne fut la violence. Le peuple a réélu partout où ils ont consenti à l'être, les proscrits proclamés². C'est ainsi que le peuple a répondu aux chants de triomphe de ses oppresseurs.

Depuis mon retour j'ai dit, quand quelques fois l'on m'a parlé de retourner à la vie publique, qu'à mon âge, après mes services passés, après de longues et pénibles agitations et trente années de travail et d'anxiétés, je croyais avoir droit à ma retraite ; que c'était le tour d'une plus jeune génération de continuer l'œuvre [que nous avons] commencée ; que la patrie avait bien droit en tout temps aux services de ses enfants, mais qu'elle devait égaliser le fardeau ; que d'autres pouvaient faire aussi bien que moi, [parce que le pays avait de jour en jour un plus grand nombre de patriotes éclairés et dévoués, et mieux peut-être parce que mon retour pouvait faire renaître chez nos antagonistes des colères mal assouviées], puisque grâce au zèle des fondateurs de nos beaux collèges, l'éducation était plus générale et plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était lorsque je suis entré dans la carrière qu'une

jeunesse instruite et patriotique doit parcourir à son tour.

Malgré ces protestations sincères, les deux comtés ruraux les plus peuplés des districts de Montréal et des Trois-Rivières veulent m'appeler à l'honneur de les représenter. Oh ! les Canadiens sont reconnaissants du bien que l'on a voulu et que l'on n'a pas pu leur procurer, à ce degré qu'ils ont droit et qu'ils auront les services à tout risque de ceux à qui ils en demanderont. Il n'est permis à personne qui sait apprécier le caractère d'un peuple aussi vertueux et aussi souffrant, de ne pas lui céder, si l'on n'a que des considérations personnelles à lui opposer. Aussi ce n'est pas sur mon amour du repos que je m'appuie pour dire aux électeurs de ces deux grands comtés que je souhaite ne pas entrer au Parlement. Je ne le fais que d'après les considérations d'un ordre public que je vous expose au long, et dont je vous laisse les juges.

Messieurs du comté de Huntingdon,

Quand une députation d'hommes influents du comté de Huntingdon, le premier en population du pays, et qui n'est le second d'aucun autre en lumières, en richesse agricole et industrielle, mais surtout en dévouement patriotique, en sacrifices faits, en souffrances éprouvées, en dévastations souffertes autant que quelque autre partie que ce soit de la province³ à cause de son dévouement patriotique, viennent à l'occasion des premières élections qui se font depuis mon retour au sein de la patrie, après huit ans d'absence sur la terre étrangère, me prier d'accepter la candidature à l'honneur de les représenter en Parlement ; lorsque sur les objections que je leur oppose ils répondent non seulement par des raisonnements, mais qu'ils en appellent aux souvenirs et aux sentiments les plus touchants, et que quelques-uns d'eux me disent : pour la sainte cause de la patrie, nous avons souffert en commun, nous dans nos familles comme vous dans la vôtre, nous dans nos personnes comme vous dans la vôtre ; nous sommes revenus de l'exil et de la déportation dans les colonies pénales, où nous avons été maltraités ; vous, vous avez pu échapper à la vengeance de nos persécuteurs, et le savoir fut pour nous une consolation dans nos souffrances ;

vous, vous avez trouvé un asile protecteur au temps de l'orage, dans la terre classique de la liberté, l'heureux pays qui nous avoisine, la glorieuse et puissante confédération des États-Unis, puis ensuite dans la terre hospitalière, polie, savante d'où sont sortis nos ancêtres, dans la belle France, l'institutrice depuis longtemps des peuples européens qui veulent à sa suite avancer dans la voie de la plus haute civilisation ; nous au nom de nos épreuves passées, comme hommes qui n'avons perdu aucune de nos convictions, qui n'abjurons rien de notre passé, qui croyons que vous n'avez pas plus changé que nous, nous vous prions instamment de consentir à nous représenter ; nous connaissons assez le comté pour pouvoir vous assurer que nous exprimons ses vœux presque unanimes et que nous y porterons la joie si nous y portons votre acceptation.

Leur donner un refus qui serait basé sur des considérations personnelles, sur l'amour du repos, après de longues années d'agitation, serait une honte et une lâcheté dont je ne serai pas coupable. Si je le donne, ce refus, ce ne sera que d'après la considération du plus grand bien qui peut résulter ou de mon élection ou de ma retraite. J'incline à croire que ce dernier parti, je ne dis pas pour toujours, mais pour le moment actuel, est le plus convenable. Je dois à votre bienveillante démarche, je dois à mon passé de ne pas me retirer sans de puissantes raisons ; je me vois forcé par votre insistance de les rendre publiques et de vous en laisser les juges.

Comment cette confiance dont vous m'honorez s'est-elle formée chez vous ? Ce ne peut être que par l'observation de ce qu'ont été trente années de ma vie publique : une lutte presque incessante, énergique mais consciencieuse, contre un gouvernement mauvais, mais bien moins coupable alors qu'il ne l'est devenu depuis.

Ce gouvernement mauvais n'est pas à mon avis celui des Murray, Haldimand, Craig, Dalhousie, Colborne, Thomson⁴ et autres, sous lesquels nos pères et nous avons successivement souffert ; c'est celui de l'Angleterre qui a choisi, approuvé, récompensé ces hommes à la suite des actes d'arbitraire et de violence qu'ils ont exercés contre la colonie, d'où il est naturel de conclure qu'ils ont été dociles à se conformer

à leurs instructions : c'est celui de l'Angleterre qui censura les Prevost, Sherbrooke, Kempt et Bagot, qui crurent pouvoir un peu fléchir la rigueur de leurs instructions au désir d'être modérément justes pour nous.

Qu'il fut mauvais n'est plus une question *controversible*⁵. Le problème, d'abord résolu par les plaintes des populations, l'a été dans le même sens par les dénonciations pleines d'amertume autant que de vérité qu'ont fulminées contre le système dont nous nous plaignions, les représentants de la royauté. Le rapport de lord Durham, les correspondances de lord Sydenham, dans ces parties où ils examinent la conduite et les prétentions composées de l'exécutif et de la représentation dans les deux Canadas, comportent une réprobation contre toutes les administrations subséquentes à l'introduction du système représentatif, aussi formelle qu'en aient jamais exprimé les patriotes les plus ardents. C'est lord Sydenham qui dit :

« Quand je regarde à ce qu'ont été le gouvernement et l'administration de la province, mon seul étonnement est qu'ils aient été endurés si longtemps. Quant à moi, je sais que quelque forte que soit mon antipathie pour les institutions yankees, je n'aurais jamais combattu contre elles, ce qu'ont fait des milliers de pauvres diables que les familles en pouvoir (le *Family Compact*⁶) ne laissent pas que d'appeler rebelles, si ce n'avait été qu'en vue de conserver un gouvernement tel qu'ils l'avaient. »

L'écrivain ennobli, partial à l'ordre aristocratique qui l'a comblé de biens et d'honneurs, hostile et préjugé contre les sages institutions des États-Unis, les plus parfaites dont ait jusqu'à présent été dotée l'humanité, dit donc, avec plus d'autorité qu'aucun colon ne l'avait jamais fait, que le gouvernement attaqué ne méritait pas d'être défendu. Y a-t-il une grande différence entre le gouvernement qui, attaqué, ne mérite pas qu'on prenne les armes pour le défendre, et celui qui mérite qu'on les prenne pour le renverser ? L'écrivain en question n'a pas cherché à établir une telle distinction ; l'eût-il essayé, elle serait sans doute si exigüe et si subtile qu'elle échapperait à l'observation de beaucoup de bons esprits.

Nous avons vécu sous un régime déplorable, c'est surabondamment admis et prouvé. C'est à ceux qui ne peuvent plus

se dégager des conséquences qui découlent de leurs admissions à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes; que le gouvernement responsable tel qu'il a fonctionné n'a pas été un mot jeté au hasard, une vaine théorie nullifiée par la pratique et par les explications des lords Russell⁷, Sydenham et Metcalfe; que l'acte d'Union accompagné de cette concession a été donné pour que l'influence populaire se fit efficacement respecter par les gouverneurs. Moi, je ne crois à rien de tout cela. Si je croyais à des dispositions libérales chez les hommes qui ont passé l'acte d'Union des Canadas, je pourrais être tenté d'accéder à votre demande de rentrer dans la vie publique, malgré la fatigue, les dégoûts, les persécutions qu'y ont éprouvés tous les représentants qui ont défendu avec intégrité vos droits et vos intérêts, parce qu'alors j'admettrais qu'ils permettront au Parlement provincial une législation conforme à vos vœux, conforme à la grande voix de la majorité, et que la perspective de pouvoir aider à faire du bien au cher pays de notre naissance l'emporterait sur l'éloignement que doit avoir tout homme qui n'a d'autre ambition que celle du bien public, à assumer la responsabilité morale qui pèse sur ceux des représentants coloniaux qui, avec de l'influence pour faire goûter leurs opinions, aiment leur patrie de naissance et d'adoption et ses libertés, plus qu'ils n'aiment une métropole éloignée, avec ses monopoles, ses privilèges et ses partialités.

Lord Russell qui a fait passer l'acte d'Union ne l'a pas fait pour nous donner un meilleur gouvernement que celui qu'il supprimait. Ce n'était pas par une iniquité aussi patente que l'on voulait préparer un avenir de justice, de conciliation et de contentement. Les documents officiels placés sous ses yeux et surchargeant les tables du Parlement, établissaient que dans le Bas-Canada, la proportion de ceux qui repoussaient ce projet était de neuf contre un. L'acte ne nous est pas moins imposé par la coercition. Un aussi flagrant mépris pour les sentiments connus et exprimés des populations est le renversement des premiers principes de toute morale politique ; il déclare nuls et dérisoires les mots « droits des colonies », aux jours de leur faiblesse. Dans ces provinces et hors de ces provinces, il n'est pas un colon qui, s'il se

respecte et sa dignité d'homme et de citoyen, ne sente qu'il est lésé, que toute son existence sociale est précaire et dégradante, quand elle dépend d'une législation transatlantique sourde aux représentations presque unanimes des parties intéressées établies en Amérique ; pas un qui ne dût s'afficher comme un mécontent aussi longtemps que subsiste cette inique agression. S'il faut obéir à une mauvaise loi pour n'être pas puni, du moins ne faut-il pas aimer l'autorité qui l'impose, ni garder un honteux silence. Il faut dire et faire tout ce qui est légalement possible pour la faire abroger.

Avant l'acte d'Union, il y avait une opinion publique forte. Des élections générales ne donnèrent jamais d'inquiétude sur leur résultat. Le parti populaire était assuré de sortir de chacune d'elles mieux uni et plus nombreux. L'attitude pleine de fierté que conservait la représentation vis-à-vis de l'exécutif et l'indépendance des débats parlementaires préparaient les populations non seulement de cette province mais aussi celles des provinces voisines à entrevoir, dans un avenir indéterminé mais certain, le jour de pleine liberté qui luira successivement sur chaque portion du continent américain.

Avant que les chartes de ces colonies eussent été déchirées par la puissance des baïonnettes et par l'intervention du Parlement d'outre-mer contre ceux des Canadas, le peuple y était fort, représenté en dernier lieu, dans l'une des provinces, par 88 représentants, dans l'autre par 60 et quelques. Si l'on avait honnêtement voulu avec l'acte d'Union concéder en vérité le gouvernement responsable, l'on eût respecté des droits acquis, laissé à chaque province sa représentation, trop nombreuse alors pour être facilement intimidée ou achetée. Mais la réduction du nombre, mais l'arrangement artificieux et artificiel de la représentation prouve à quiconque ne veut pas fermer les yeux à la lumière ni son entendement à l'évidence, quel a été le machiavélisme des ministres qui, en concédant en théorie le pouvoir aux représentants, se ménageaient des ressources pour que les gouverneurs, leurs agents, eussent des chances de corrompre à sa source partie de la représentation dans les sept petits bourgs ou villes du Haut-Canada et dans plusieurs comtés de la province unie où une très faible population de colons nouveaux venus, débiteurs de la couronne, n'ayant

pas encore d'affection locale, sont tout prédisposés à soutenir aveuglément les prétentions de chaque gouverneur, quelles qu'elles soient, et faisant naître chez ceux-ci le désir de gouverner personnellement ou avec quelques affidés secrets et irresponsables, désir qui n'eût pu naître, si le seul système rationnel de proportionner après chaque recensement la représentation à la population avait été établi.

Mais, objectera-t-on, pourquoi demander ce qui sera refusé? Pourquoi? Parce que la demande est juste. Pourquoi? Parce qu'elle sera refusée et qu'un tel refus prolongé constatera la mauvaise foi avec laquelle a été concédé le gouvernement responsable, qui comporte, s'il n'est pas un leurre et une déception, que l'Angleterre a renoncé à toute intervention subséquente dans notre législation, qu'elle n'a aucune prédilection ni aucune antipathie pour quelque système politique que ce soit que voudront se donner les majorités, dans toutes celles de ses colonies auxquelles elle a fait cette concession.

Tout ce que j'ai demandé en Chambre en 1836⁸ avec une si vaste majorité de mes collègues, appuyés que nous étions par une égale proportion dans la masse du peuple, je le redemande en 1847, et crois qu'il n'y a pas de contentement possible aussi longtemps que l'on n'aura pas satisfait à ces justes réclamations. Quelques-unes d'elles voulaient un contrôle absolu par la représentation sur chaque obole prélevée dans la province⁹. C'était de tous les droits appartenant aux colonies le plus solidement établi par les autorités des légistes comme pour l'histoire coloniale. L'Union l'a ravi.

Pourquoi donc tant tarder à se plaindre de l'Union? L'on voulait pour le même corps un contrôle efficace sur tous les fonctionnaires publics par l'établissement d'un tribunal indépendant qui pût les juger, les punir, les distribuer, dans tous les cas d'incapacités, d'abus de pouvoirs, de prévarications prouvées contre quelques-uns d'eux. Pour que la même autorité qui aurait choisi avec partialité un fonctionnaire accusé ne pût avec partialité lui choisir ses juges, l'on voulait qu'ils fussent électifs. Promulguer l'inamovibilité des juges sans par le même acte créer un tribunal compétent à les punir, dans des cas prouvés d'inconduite, c'est avoir ôté au pays la dernière, la faible, l'insuffisante protection que lui

laissait le droit de l'exécutif de les déplacer quand l'excès de leurs torts aurait été suffisamment établi par les représentants¹⁰. Dans l'élection de la seconde Chambre qui aurait constitué ce tribunal, se trouvait aussi un principe d'accord avec celle des représentants, qui aurait fait cesser le scandale perpétuel que donnait l'antagonisme systématique qui a constamment existé entre celle qui était nommée par et pour le pays, et celle qui était nommée par et pour l'Angleterre, à qui seul revient l'honneur ou la honte de ce qu'ont été les Conseils législatifs.

Que ces avantages et bien d'autres, qui sont indispensables au bien-être des sociétés, tel que l'indépendance des shérifs pour assurer celle des jurés, n'aient pas été plus facilement obtenus après qu'avant l'Union et l'octroi prétendu du gouvernement responsable, certes je n'en suis pas surpris et n'en fais reproche à personne. L'Angleterre ne veut pas encore nous les donner, et le pays est *garnisonné*¹¹ pour qu'il ne les prenne pas. Mais s'ils ne sont jamais demandés, ils ne seront jamais offerts. Il faut les conquérir par un, deux, trois refus, jusqu'à ce qu'on rougisse là-bas de refuser si longtemps justice ici. Les corps ne sont respectés qu'autant qu'ils sont consistants et persévérants. Un peuple ou ses représentants ne peuvent pas mettre trop de calme et de lenteurs dans leurs délibérations, ni trop d'inflexibilité dans leurs déterminations. Hésitez avant de résoudre ; après l'avoir fait, persistez.

Le rappel de l'acte d'Union doit être demandé parce que c'est le vœu du peuple formulé dans ses requêtes de 1822 et 1836 ; parce qu'à part l'injustice de ses dispositions, le principe en est stupidement vicieux en plaçant sous une seule législation un si vaste territoire qu'il ne peut être assez bien connu pour que les représentants décident en connaissance de cause de l'importance relative des améliorations locales demandées de toutes parts, des allégués contradictoires des populations sur une grande variété de mesures ; et pourtant dans les pays nouveaux, dont les besoins grandissent et varient incessamment avec le rapide accroissement de la population et des défrichements, la masse des travaux parlementaires se rapporte à des mesures de détail qui exigent une profonde connaissance des besoins et des ressources de toutes ces localités. Aussi, depuis l'Union, les hommes les

plus éclairés, les plus dignes du titre et des fonctions de législateurs, s'abstiennent-ils presque constamment de voter, ceux du Bas-Canada, quand il est question de mesures qui concernent le Haut-Canada, et réciproquement ceux de cette province quand il s'agit de mesures qui concernent celle-ci. Cela est juste et prouve la folie de cette union législative. Mais ce qui est juste pour les esprits honnêtes et élevés, ne le paraît pas toujours à des hommes étroits et égoïstes, et trop souvent ce seront des médiocrités passionnées et présomptueuses qui passeront des lois pour les sections de la province unie dont elles ne connaîtront ni la jurisprudence antérieure, ni la condition sociale, ni les désirs actuels. Aussi, la législation indigeste et précipitée des dernières années est-elle un chaos sans liaison, sans durée, variant d'une session à l'autre à ce degré que si ce mal continue avec celui de la tardive distribution des statuts, le mépris de la loi deviendra général par l'impossibilité de la lire avant qu'elle soit changée.

Depuis l'Union, la représentation est diminuée de près de moitié, et les impôts sont plus que redoublés. Ceux qui la demandaient prophétisaient pour elle un résultat inverse, disant qu'elle donnerait plus de force et d'autorité à la représentation, diminuerait grandement les dépenses et par là allégerait le commerce du poids des taxes qu'il portait. Prophètes trompeurs et trompés, ont-ils à s'applaudir de leur sagacité ? Leur commerce est-il bien mieux encouragé, bien plus brillant sous la protection du tarif de dix à vingt pour cent que sous celle du tarif de deux à dix pour cent ?

Comment se fait-il donc qu'un acte qui a fait du mal à tout le monde, à ceux qui l'ont demandé, à ceux qui l'ont repoussé; contre lequel le blâme et le mécontentement sont universels dans le Bas-Canada, ne trouve pas dans l'enceinte législative une voix, une seule voix, qui fasse écho aux plaintes presque incessantes qui sont entendues au-dehors ? C'est que quelques hommes, sous tous autres rapports d'un grand mérite, les libéraux du Haut-Canada avec qui ceux du Bas-Canada doivent agir de concert, réduits au désespoir par les injustices de la faction tory, du *Family Compact*, se sont trompés, ont demandé l'intervention du Parlement anglais en faveur de cette fatale Union, imaginant qu'ils l'ob-

tiendraient à des conditions équitables et que, réunis aux patriotes du Bas-Canada, ils assureraient à la province unie un gouvernement juste et libéral, tel que les provinces séparées ne l'avaient jamais connu.

Sous l'angoisse de leurs souffrances ils oubliaient ce principe de stricte morale de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on fit contre nous. Contrairement à nos vœux qu'ils n'ignoraient pas, ils demandèrent à une puissance dont l'intervention n'avait jamais eu lieu que pour diminuer les libertés coloniales, qu'elle voulût bien agrandir les leurs. Ils ont été trompés dans leur attente. L'on s'est appuyé de leur demande pour intervenir, mais l'on n'a pas pris conseil que des préventions aristocratiques anglaises pour régler l'étroite mesure de liberté restreinte qu'on leur accordait. Ces vieilles sociétés européennes hérissées de monopoles politiques en faveur d'un petit nombre de privilégiés, entourés par une immense majorité de prolétaires, ont des préjugés à coup sûr, des besoins peut-être de gouvernements absolus ou aristocratiques fortement constitués. Dans la jeune Amérique, où les populations entières peuvent être propriétaires, où les substitutions n'ont pas établi de fortunes héréditaires, où chacun commence la sienne et avec un travail modéré peut s'assurer une médiocre aisance, l'on a des instincts et des besoins d'institutions démocratiques. De là, l'enseignement que l'on doit toujours craindre et ne jamais demander l'intervention de la métropole. L'histoire des treize colonies séparées leur donnait les avertissements les plus clairs sur les dangers de leur démarche. Néanmoins eux seuls (jamais les tories) pourront et voudront nous aider à faire cesser nos communes misères dès qu'ils auront reconnu la déception pratiquée contre eux. Ils ont cru de bonne foi que le gouvernement responsable donnerait tous les mêmes avantages que nous cherchions à obtenir par la demande de deux Chambres électives. Pour faire cette demande nous avions l'exemple de quelques-unes des anciennes colonies, dont les heureux et libres citoyens ne reçurent jamais un gouverneur d'Angleterre, mais les élurent tous, ainsi que les membres des deux Chambres, les shérifs et les magistrats de tout grade. En demandant un ordre de choses qui avait existé, nous savions ce que nous deman-

dions. En recevant le gouvernement responsable avec tant d'allégresse nous ne savons guère ce que nous avons reçu. Les colons ont cru que c'était cette pleine responsabilité qui, plus d'une fois en Angleterre, a forcé le souverain à recevoir pour ministres ceux que dans d'autres temps il avait dit être les ennemis de sa couronne ou qu'avec pleurs et désespoir il avait refusé de recevoir comme tels. Mais bientôt les ministres ont dit que dans une colonie cette responsabilité n'était pas tout à fait la même que dans une métropole. Ils ont dit ce qu'elle n'était pas et ils n'ont pas dit ce qu'elle était. Elle est donc une énigme interprétée diversement par celui qui l'offre et par celui qui la reçoit : dès lors, une source fertile de malentendus, de plaintes et de récriminations entre les gouverneurs et les représentants. Pour les électeurs dans tout le pays, elle doit être ce que la Chambre d'assemblée l'a définie. Elle a, pendant un trop court intervalle, heureusement fonctionné sous sir Charles Bagot ; elle a cessé de le faire depuis. Son successeur, bientôt après son arrivée, écrivit qu'il y avait antagonisme entre lui et des ministres qui avaient l'appui et la confiance d'une grande majorité des représentants. Ils ont des affidés secrets. Sur l'avis de personnes irresponsables, il donna des emplois sans consulter celles qui étaient responsables de ces choix envers le pays. Ils sentirent que les intérêts de la colonie étaient lésés par cette conduite et qu'elle était injustement offensante pour eux : ils résignèrent¹². La Chambre les approuva. C'était le tribunal légitime qui en première instance était compétent à décider entre eux et lui. Il eût dû les rappeler à leur porte. Il ne le fit pas, se mit en collision avec la Chambre et dès lors cessa d'être propre à continuer l'administration du pays qui, dans les élections générales, confirma le vote d'approbation qu'avaient reçu de leurs collègues les ministres résignataires¹³. Le pays n'a pas et ne doit pas changer de sentiments. C'est un enseignement qui a été jusqu'ici invariablement donné à tous les gouverneurs et qui doit être continué. Les représentants sont la seule autorité dans le pays, dont les affections, les passions, si l'on veut, et les intérêts soient identiques avec ceux du peuple. Quelquefois, rarement, en matières moins importantes, ils peuvent se tromper puisqu'ils sont hommes ; mais ils le feront sans aucun doute moins souvent que les autres autorités, qui sont

hommes aussi, hommes intéressés à se soustraire à la surveillance, au contrôle de l'opinion publique, bien plus que des mandataires qui dépendent d'elle directement, qui dépendent de l'élection populaire. C'est donc un devoir de prudence et de reconnaissance de se rallier toujours à la majorité des représentants.

Dans les cas de conflits, la probabilité est bien plus forte qu'ils ont raison, plutôt qu'un gouverneur élevé dans un ordre social autre que le nôtre. Cette présomption raisonnable que, par rapport à nous, ils sont dans l'erreur quand ils sont en lutte avec nos représentants, est devenue plus forte que jamais depuis qu'ils viennent de leur gré, avec une mission aussi illibérale que celle de faire fonctionner un acte aussi injuste dans son principe, comme dans ses dispositions de détails, que l'est l'acte d'Union. Il faut donc soutenir, dans votre comté comme dans tous les autres du pays, des candidats qui vous seront connus pour vouloir se rallier à un ministère qui a lutté avec énergie contre le gouverneur Metcalfe et contre la pratique inconstitutionnelle d'essayer à gouverner par d'autres aviseurs que ceux que lui avait donnés le pays. Il faut que vous vous efforciez de reporter les mêmes hommes au pouvoir. Si le gouvernement responsable est une vérité, le temps est venu où ils pourront faire beaucoup plus de bien que je n'en espère, moi, qui le regarde comme une tromperie. Eux qui croient à sa sincérité et dès lors à son importance réelle auront l'occasion, comme ils en ont le désir, d'avancer la cause de la réforme. Si de nouveau un gouverneur par lui-même ou par le Conseil législatif, dont il reste toujours le maître, cherchait à entraver les mesures illibérales qu'ils auraient proposées, alors ils seront un peu plus tard que moi désillusionnés sur la valeur des dépêches de lord Russell, et commenceront alors une opposition plus énergique qu'elle ne l'a encore été. Dans tout ce qu'ils ont fait en Chambre, dans les conditions qu'ils ont mises à leur entrée dans le ministère, dans le noble désintéressement avec lequel ils ont remis leurs charges, je les approuve. Je suis surpris et affligé du modérantisme qui les a empêchés de reprendre la considération d'aucune des mesures qu'ils avaient approuvées en 1836, empêchés de jamais agiter la question du rappel de l'acte d'Union. Ils

sont gênés par la nécessité de ménager les libéraux du Haut-Canada qui ne peuvent si facilement reconnaître qu'ils sont tombés dans une erreur fatale tant qu'ils nourriront le plus mince espoir de faire fonctionner avantageusement le gouvernement responsable. Toute division entre les libéraux de toute nuance doit être soigneusement évitée, et c'est pour cela que je dois hésiter à me rendre à votre invitation spontanée de rentrer dans la vie publique.

L'on ne peut rien de plus honorable pour moi que votre démarche, et j'ajoute rien de plus consolant après le deuil intarissable que nous ressentons de l'incendie et de la dévastation de tant de portions du pays, de l'exécution sanglante, de l'exil, de la déportation, de la ruine et des souffrances d'après des sentences militaires illégales d'un si grand nombre de nos concitoyens les plus chers et les plus respectés, que cette manifestation de votre part, qui prouve que vous êtes demeurés les mêmes hommes politiques que vous étiez en 1836, et que vous croyez que je suis demeuré le même que j'étais au jour de notre séparation forcée, inébranlablement attaché aux réformes que je demandais alors après trente ans d'études politiques les plus assidues dont j'ai été capable.

Je ne crois pas qu'aucun de ceux qui les ont votées avec moi, comme moi librement et volontairement, aient cessé de regarder cette époque comme l'une des plus honorables de leur vie publique, qu'ils aient répudié aucune des doctrines qu'ils professèrent, qu'ils aient renoncé à aucune des réformes qu'ils sollicitèrent. Ils se rapetisseraient trop que d'attribuer à l'influence de quelque autre homme que ce fût, aucune des déterminations qu'ils ont prises et qu'approuvèrent la majorité de leurs concitoyens. Ils ont pu juger prudent d'ajourner la considération des réformes demandées par la crainte d'aliéner de la bonne cause quelques membres et grand nombre de concitoyens, autrefois tories et depuis consciencieusement passés dans les rangs réformistes, et surtout par la crainte de blesser la section libérale des représentants du Haut-Canada. Mais ils n'ont sans doute pas renoncé à l'espoir d'obtenir, ni à la volonté de demander d'amples réformes au premier moment qu'ils jugeront convenable.

Tout ce qui nous les donnera, dans quelque arrangement politique que ce soit, nous est bon. Puisque la majorité des

représentants veut encore essayer d'une combinaison qui a été si inefficace depuis quatre ans, réunissons-nous à cette majorité ; que nul dissentiment ne trouble l'unité de leurs efforts. C'est parce qu'en approuvant leur action et leurs réformes projetées je ne puis également applaudir à leur silence, que je vous déclare honnêtement que je ne crois pas qu'il soit utile pour vous, ni convenable pour moi, de rentrer dans la vie publique, dans un moment où le plus grand nombre de ceux qui l'ont suivie avec courage et constance, tandis que huit ans de séjour sur la terre étrangère m'en ont séparé, pensent qu'ils ne doivent pas encore désespérer du gouvernement responsable. Puissent-ils ne pas se tromper ! Puissent-ils réussir ; personne ne les applaudira plus sincèrement que moi. Ils pensent que le jour n'est pas venu où ils doivent se reporter à 1836, et redemander dès aujourd'hui les réformes que nous demandions alors ; moi je pense que ce jour est venu. À raison seulement de cette diversité d'opinion, je vous déclare donc ma pensée sincère et entière : non seulement je ne désire pas entrer dans la vie publique, mais je désire n'y pas entrer. Je crains de n'y pas faire de bien, quand je diffère sur des points essentiels de ceux avec qui j'ai si longtemps agi de concert, dont je connais, dont je respecte le dévouement à la patrie. Ils représentent la majorité vraie du pays, ils représentent les comtés populeux. Je ne compte pas les suffrages, je les pèse. Le vote du représentant d'un bourg de 400 âmes n'a pour moi que la centième partie de la valeur morale du vote du représentant d'un comté de 40000 âmes. La représentation de tous les comtés populeux doit donc être prochainement augmentée, du moins la proposition en être faite. Ce ne peut être que pour des fins d'intrigue et de corruption que l'on conserverait une aussi choquante disproportion dans la représentation que celle qui existe entre des localités qui diffèrent en population comme de cent à un, et que chacune élise un mandataire au conseil national. Contre cet abus et tant d'autres que j'ai déjà signalés, un peu plus tôt ou un peu plus tard, il faudra protester. L'on pense, contre mon opinion, qu'il est trop tôt pour le faire, que le ministère libéral n'a pas été assez longtemps au pouvoir pour le tenter ; que s'il y est porté par le résultat des présentes élections, il obtiendra sans agitation la correction des abus. Il est donc de stricte justice de lui donner

l'occasion de prouver qu'il peut, comme il est certain qu'il veut faire beaucoup de bien. Me jeter dans la vie publique, malgré les représentations que je vous fais, serait peut-être une erreur qui aurait l'air de dissidence dans les rangs réformistes.

Le respect pour vous et pour moi m'obligeait à vous donner les raisons de mon refus, à les rendre publiques, à ne pas laisser dire qu'il procède d'égoïsme ou d'indifférence. Il procède de ce que je ne vois que peu de chances de promouvoir dès aujourd'hui le bien public en la manière qui me paraîtrait la plus efficace, par une opposition forte plutôt que par un ministère qui sera gêné par les instructions venant d'Angleterre si l'on y conserve la manie de s'immiscer comme par le passé dans les délibérations coloniales ; par une opposition forte qui aurait un programme avoué de réformes importantes, soumises à la considération du peuple, telles que l'étaient les résolutions votées par la Chambre en 1836, ou tel qu'est le manifeste que vient récemment de formuler le comité constitutionnel de la réforme et du progrès à Québec ¹⁴.

Avant la fin de la prochaine session parlementaire ¹⁵, le doute raisonnable qui peut exister aujourd'hui chez beaucoup d'amis sincères du pays, de savoir si la marche que je préfère est la meilleure ou la moins bonne, aura été résolu définitivement. Les probabilités sont si grandes que nos amis politiques vont se trouver plus forts dans le prochain Parlement qu'ils ne l'étaient numériquement dans le dernier, que je les vois au pouvoir et à l'œuvre. S'ils réussissent à faire le bien pour lequel vous, eux et moi soupirons, leur marche aura été la meilleure. S'ils n'y réussissent pas, alors tous ensemble, peuple et représentants, constituants et constitués, il n'y aura plus à différer de délibérer sur les moyens d'organiser l'opposition la plus vigoureuse possible, restreinte dans les limites de la légalité.

Ne concluez pas de la nature et de la longueur de cette communication, qui n'envisage que des réformes politiques et des changements organiques dans notre fautive constitution, que je sois indifférent aux améliorations matérielles du pays, à la multiplication des canaux, des ponts, des routes, des chemins de fer, des phares, des quais, etc. Tout individu ou associations qui investissent des capitaux dans des

travaux de ce genre méritent bien de la société, et doivent facilement obtenir de la législature des lois qui leur sont nécessaires pour l'exécution de leurs louables entreprises, tout en sauvegardant la société contre des profits immodérés. Des entreprises d'utilité publique, qui sont au-dessus des facultés d'individus, doivent souvent être encouragées par l'État; mais qu'alors la science et la conscience, l'intégrité et le savoir donnent d'avance des estimations correctes de la nature et de la valeur des travaux publics à entreprendre, pour que ce soient les plus nécessaires qui aient la préférence. Car toute absorption de capital dans une entreprise folle en supprime d'utiles.

Quant à la liberté du commerce, à celle de la navigation du Saint-Laurent, je les souhaite et les appuie de tous mes vœux. Disciple dès ma première jeunesse de l'école d'Adam Smith¹⁶, et de tout temps ennemi de tout monopole et privilège, politique ou commercial, je ne veux pas qu'une industrie ou une classe de citoyens soit surchargée au profit d'autres classes et d'autres industries. L'impôt ne doit être que le minimum de ce qu'il faut recevoir de tous et chaque citoyen, proportionnellement à sa fortune et à ses consommations, pour fournir aux justes dépenses d'un gouvernement économe et strictement surveillé.

J'ai parlé des réformes constitutionnelles avec plus de détail et d'ardeur que des améliorations matérielles, parce qu'elles sont d'un ordre plus élevé, parce qu'il faut de libres institutions politiques, éminemment protectrices de la propriété de chacun, pour faire aimer le travail qui moralise et enrichit les nations et leur donne le moyen de multiplier ces améliorations matérielles, comme le prouve leur développement prodigieusement rapide chez nos actifs et industrieux voisins; parce que d'autres enfin ne vous en entretiennent pas assez; parce que les améliorations matérielles sont d'ailleurs à l'ordre du jour, qu'il n'y a nul désaccord quant à convenir de leur puissante efficacité à promouvoir le bien-être des sociétés qui les facilitent.

Enfin je terminerai par m'entretenir avec vous d'un sujet qui ne le cède en importance à pas un de ceux qui ont déjà été traités, celui de l'éducation populaire la plus générale possible. Dans l'état avancé de la civilisation moderne, le prêtre, le juge et le maître d'école sont les fonctionnaires qui

contribuent le mieux, le plus et à moins de frais, au maintien de l'ordre dans la société, qui de jour en jour, à mesure que l'instruction est plus répandue, est plus aisément gouvernée par la force brutale, par la force armée. Plus vous payerez de maîtres d'école, moins vous payerez d'hommes de police et de soldats, et dans le civil vous aurez des fonctionnaires plus éclairés et moins payés, à mesure qu'il y en aura un plus grand nombre que l'instruction aura qualifiés. La compétition réduira les salaires. Les gouvernements à bon marché ne peuvent se trouver que là où il y a beaucoup de bons maîtres d'écoles. Il n'y a pas d'argent mieux employé qu'à cette utile dépense, en vue de s'en épargner beaucoup d'inutiles.

Vous ne doutez pas qu'un riche qui voit un pauvre souffrant de la faim ne soit obligé de lui donner la nourriture qui calmera sa souffrance. Mais l'esprit a ses besoins comme le corps a les siens. L'on remplirait mal ses devoirs d'homme si l'on n'aidait qu'aux seuls besoins du corps, sans jamais venir en aide à ceux de l'esprit. Oh! puissent ceux qui ont le droit d'être indifférents à l'enseignement général, se donner le plaisir de voyager aux États-Unis, d'y voir combien les cultivateurs y sont généralement plus à l'aise ; combien sur de mauvaises terres ils recueillent plus que nous sur de bonnes ; pourquoi leurs terres plus maigres se vendent dix fois plus cher que nos terres plus grasses. Ils entendront une réponse uniforme : nous le devons à notre bon gouvernement et à nos bonnes écoles. Ils reviendraient de leur promenade changés et convaincus, amis ardents des bonnes écoles et du bon gouvernement.

Je suis, Messieurs les électeurs, avec un profond respect, votre obéissant serviteur.